

Question de Sokona NIAKHATE relative aux inégalités sociales et territoriales devant la santé

Madame la Préfète,

Dans le domaine de la santé, le rapport d'activité 2022 de vos services souligne le lancement du Paris Saclay Cancer Cluster, ainsi que sous l'intitulé « garantir l'offre de soin pour tous », le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Dans le même temps, l'Observatoire régional de la santé a réalisé un diagnostic relatif au vécu et attentes des Francilien.nes vis-à-vis du système de santé régional.

Parmi ses attendus, il apparaît à l'échelon régional, certes, mais le Val-de-Marne n'échappe vraisemblablement pas à ce constat, que l'incidence des modes de vie des populations n'est pas totalement contrecarrée par le système de soins, d'autant plus que ce dernier est lui aussi traversé par des inégalités territoriales.

Ainsi, les inégalités sociales et territoriales devant la santé se sont amplifiées dans notre région et notre département durant les cinq années que nous venons de traverser.

Une série d'indicateurs préoccupants en témoigne. Ainsi :

- dans les départements les plus défavorisés, on est loin d'avoir retrouvé l'espérance de vie d'avant la pandémie.
- il est souligné l'importance de l'incidence de la tuberculose en tant qu'indice de la pauvreté, tout comme l'incidence de l'habitat dégradé.
- En matière de périnatalité, la situation est qualifiée de critique avec un taux de mortalité infantile qui remonte, contrairement à ce qui est observé ailleurs en Europe.
- L'état de santé des jeunes se dégrade, notamment chez ceux qui vivent dans la précarité.

2^{ème} département hospitalier de France après Paris, département doté de deux facultés de médecine, le Val-de-Marne n'échappe pas à ce constat malgré le haut niveau de maillage hospitalier et universitaire qui le caractérise.

S'agissant de la capacité du système de santé à répondre aux besoins de santé de la population, malgré les augmentations salariales et primes attribuées dans le cadre du Ségur de la santé, ça craque de partout.

Les professionnels de santé, les usagers, se heurtent notamment à une aggravation des tensions et problématiques relatives à la démographie médicale : en densité du nombre de professionnels de santé, mais également en matière de répartition entre les territoires franciliens.

L'étude menée par l'Observatoire régional de santé évoque notamment une densité inférieure à la moyenne nationale s'agissant des médecins généralistes, des infirmier.e.s et des sages-femmes. Il indique notamment que plus de 62% de la population francilienne vit dans un territoire très sous-doté en médecins généralistes.

Tenant compte de ces réalités, madame la Préfète, si nous saluons le développement des MSP et des CPTS, celui-ci ne nous apparaît pas à même d'affronter cette situation au point d'inverser le creusement en cours des inégalités sociales et territoriales devant la santé.

Sous réserve du point d'atterrissage du Projet régional de santé soumis actuellement à consultation, pouvez-vous nous éclairer madame la Préfète, sur les préconisations défendues par les représentants de l'Etat en Val-de-Marne, afin d'inverser la crise désespérante en matière de ressources humaines sans lesquelles pour la santé, rien n'est possible, contrairement à d'autres activités humaines.

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Sokona NIAKHATE

Conseillère départementale - Canton de Fontenay-sous-Bois/Vincennes